



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Décision n° 2021019

Date de convocation : 06/09/2021

Membres en exercice : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 29/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le treize septembre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents : Jacques BOMPARD, Nicolas PAGET, Claude AVRIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Thierry VERMEILLE, Xavier MARQUOT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Xavier MARQUOT

OBJET : FINANCES / SORTIE D'ACTIF ET RESTITUTION DE VEHICULE / SCOOTER YAMAHA CG 621 Q / VILLE D'ORANGE

Rapporteur : Nicolas PAGET

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCPRO n° 2020022 en date du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté au Bureau ;

CONSIDÉRANT qu'un véhicule professionnel a été mis à disposition par la Commune d'Orange, propriétaire, et intégré à l'inventaire communautaire ;

CONSIDÉRANT que l'état d'usure générale du scooter YAMAHA immatriculé CG 621 Q, dont la date de mise en circulation est le 25 juin 1993, ne permet plus son utilisation professionnelle et de ce fait doit sortir de la flotte communautaire ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

CONSIDÉRANT que ce scooter sera restitué à la Commune d'Orange ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de restitution ci-joint ;

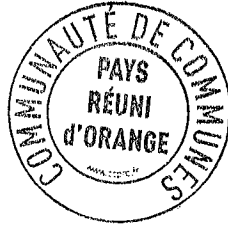
Il convient que le bureau se prononce sur cette restitution.

LE BUREAU

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de sortir de l'inventaire communautaire le scooter YAMAHA immatriculé CG 621 Q ;
- **AUTORISE** le Président à remettre à disposition de la Commune d'Orange ledit scooter ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant au présent dossier ;
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
A Orange, le 13 septembre 2021



Le Président
Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com